

PROCEDURE DE MAINTIEN DES DROITS A AVANCEMENT
POUR LES ENSEIGNANTS EN DISPONIBILITE EXERÇANT UNE
ACTIVITE PROFESSIONNELLE

LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES A FOURNIR AVANT LE 31 MARS 2020

Pour les activités professionnelles exercées à l'étranger, toutes pièces équivalentes à celles requises doivent le cas échéant être accompagnées de copies traduites en français par un traducteur assermenté.

<p>Activité salariée (doit correspondre à une quotité de travail minimale de 600 heures par an)</p>	<p>Copie de l'ensemble des bulletins de salaires + Copie du / des contrats de travail</p>
<p>Activité indépendante (doit procurer un revenu brut annuel au moins égal à 6 018 €)</p>	<p>Un extrait Kbis ; ou extrait K délivré par le tribunal de commerce attestant de l'immatriculation de l'entreprise au registre du Commerce des Sociétés datant de moins de 3 mois ; ou un extrait d'immatriculation D1 délivré par la chambre des métiers et de l'artisanat attestant de l'inscription au répertoire des métiers ou au registre des entreprises datant de moins de 3 mois ; ou une copie de la déclaration d'activité auprès de l'URSSAF</p> <p>+ une copie du dernier avis d'imposition ou de tout élément comptable certifié attestant de la capacité de l'entreprise à procurer au fonctionnaire un revenu supérieur ou égal au revenu minimal fixé par le décret n° 2019-234 du 27 mars 2019</p>
<p>Création ou reprise d'une entreprise (aucune condition de revenu n'est exigée)</p>	<p>Un extrait Kbis ; ou extrait K délivré par le tribunal de commerce attestant de l'immatriculation de l'entreprise au registre du Commerce des Sociétés datant de moins de 3 mois ; ou un extrait d'immatriculation D1 délivré par la chambre des métiers et de l'artisanat attestant de l'inscription au répertoire des métiers ou au registre des entreprises datant de moins de 3 mois ; ou une copie de la déclaration d'activité auprès de l'URSSAF.</p>

En application de l'article 5 du décret n° 2019-234 du 27 mars 2019, relatif à la conservation des droits à avancement d'échelon et de grade, et conformément à la liste des pièces justificatives fixée par l'arrêté du 14 juin 2019,

Je, soussigné(e), M/Mme _____

enseignant(e) en disponibilité, vous prie de trouver ci-joint l'ensemble des documents attestant de mon activité professionnelle et me permettant de bénéficier du maintien de mes droits à avancement.

Fait à _____,

Le

Signature,

Les documents (annexe 4 et justificatifs) doivent être adressés sous pli spécifique avant le 31 mars 2020 (pas d'envoi par mail – merci)

à l'attention de Mme Beauger - DSDEN du Loiret – Division des écoles –
19, rue Eugène Vignat –
45043 Orléans cedex 1.